



## AUTORISATION D'EXHUMATION

MV/LB 2025-448

Commune de TROUVILLE-SUR-MER

Cimetière de TROUVILLE-SUR-MER

Concession n°716 d'une durée de 15 ans.

Dans la division 19 - Ligne 7 - Case 2

Délivrée le 21/02/1996

A Madame, Germaine MURGUET

Demeurant à l'époque : 136 Boulevard Gambetta, Bloc A, 06000 NICE

### Le Maire de la commune de TROUVILLE-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2213-40 à R. 2213/42 ;

Vu l'arrivée à expiration du délai de rotation de deux ans prévus par la loi en date du 28 octobre 2012, à l'effet de faire exhumer le corps de :

- Madame Amélina, Alphonsine DESCHAMPS née LENFANT décédée le 15 mars 1942

et ré-inhumier dans l'ossuaire du cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R. 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Autorise :

L'entreprise Pompes Funèbres Générales de Trouville-sur-Mer, domiciliée 17 rue Victor Hugo – 14360 TROUVILLE-SUR-MER, à faire procéder à l'exhumation de :

- Madame Amélina, Alphonsine DESCHAMPS née LENFANT décédée le 15 mars 1942

Ces opérations auront lieu le 04 décembre 2025 à 08h30

Elles seront terminées en dehors des heures d'ouverture du cimetière.

La Police Municipale sera convoquée sur place à la moindre découverte d'objets précieux ou personnels et un procès-verbal sera dressé à la suite de ces opérations.

A TROUVILLE-SUR-MER, le 02 décembre 2025

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
  - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.